



Service de l'interaction citoyenne  
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier Duberger-Les Saules

No de dossier : CA2-2018-186

1 Date, événement et lieu	2 Origine	3 Objet
Demande d'opinion <input type="checkbox"/> Demande d'opinion et consultation LAU <input checked="" type="checkbox"/> Tenue le 14 novembre 2018 à 19 h, au centre communautaire Duberger, salle RC-06	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22616Cb, R.C.A.2V.Q. 234 (avenue Saint-Sacrement - local de musique)

## 4 Présences

**Membre avec droit de vote :** Mme Myriam Simard ainsi que messieurs Luc Dumont, Hervé Landri-Fondja, Patrick-André Lavoie et Charles Lessard.

**Membre sans droit de vote :** Mme Alicia Despins, conseillère du district électoral de Vanier-Duberger, Mme Dominique Tanguay, conseillère du district des Saules

**Personne-ressource :** M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme, arrondissement des Rivières

**Animation et préparation du rapport :** M. Xavier Mercier Méthé, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

## 5 Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la Politique de consultation publique de la Ville de Québec.
- Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.
- Fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire.
- Mention que le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 234 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 234 par la personne-ressource.

<b>6 Suivi recommandé</b>
À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 234

7 Options soumises au vote	8 Description des options										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>5</b></td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	5	B.	0	Abstention	0	<b>Total</b>	<b>5</b>	<p><b>Option A</b> – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification</p> <p><b>Option B</b> – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p>
Option	Nombre de votes										
A.	5										
B.	0										
Abstention	0										
<b>Total</b>	<b>5</b>										

<b>9 Questions et commentaires du public</b>	Nombre de personnes présentes : 3 1 femme; 2 hommes Nombre d'intervenants : 0
Aucune intervention	

<b>10 Questions et commentaires du conseil d'administration</b>
<p>Un administrateur souhaite savoir s'il est possible de planter un arbre devant le bâtiment.</p> <p><i>Réponse de la Ville : Dans le règlement d'urbanisme R.V.Q. 1400, la plantation d'un arbre est généralement exigée en façade. Toutefois, il n'est pas possible de préciser ce soir si cette obligation s'applique à ce cas particulier.</i></p>

<b>11 Suivi recommandé</b>
Transmettre à la direction de l'Arrondissement des Rivières

---

**Approuvé par :**

Signé

Patrick-André Lavoie  
Président  
Conseil de quartier Duberger-Les Saules

16 novembre 2018

**Préparé par :**

Signé

Xavier Mercier Méthé  
Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne

16 novembre 2018